



N°2023-33

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS DE TASSIN LA DEMI-LUNE

Séance du Jeudi 5 octobre 2023

L'an deux mil vingt-trois, le cinq du mois d'octobre à dix-neuf heures, se sont réunis en salle du rez-de-chaussée de l'Hôtel de Ville, les membres du Conseil d'administration du CCAS de Tassin la Demi-Lune, sous la présidence de Madame Caroline ACQUAVIVA, Vice-présidente du CCAS de Tassin la Demi-Lune.

Date de la convocation : 29 septembre 2023

Nombre d'administrateurs en exercice :	13
Nombre de votants :	9

Nombre d'administrateurs présent(s) : ACQUAVIVA Caroline, BOUVIER Ghislaine, BLANCHIN Jacques, HACHANI Johann, JANNIN Pierrick, DANEL Marie-Hélène, DE LAVISON Corine, DUPONT Christel.

Nombre d'administrateurs absent(s) avec pouvoir : 1 (BEAL Roselyne donne pouvoir à BLANCHIN Jacques)

Nombre d'administrateurs absent(s) sans pouvoir : 4 (CHARMOT Pascal, DU VERGER Laurence, BRUYERE Renée, WIATR Miriam).

Le secrétariat a été assuré par : Le directeur du CCAS, Monsieur Marc GUICHARD

Objet : Conventions de partenariat avec l'association Kpaura pour la mise en œuvre des programmes Age'illité et Proches Aidants

Vu le Code de l'action sociale et des familles ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Considérant que dans le cadre des actions conduites en direction des aînés, le CCAS de Tassin la Demi-Lune, a établi un partenariat avec l'association Kpaura pour la mise en œuvre de 2 actions répondant aux besoins et attentes de nos seniors ;

Considérant que l'association Kpaura, pour Kiné prévention Auvergne Rhône-Alpes, regroupent 70 kinésithérapeutes pour répondre aux problématiques départementales de santé physique des salariés des entreprises, des agents des collectivités et des publics seniors .

Considérant que grâce à un financement obtenu dans le cadre d'un appel à projets, l'association propose de mettre en œuvre les deux actions suivantes : un atelier « Age'ilité » et un atelier « proches aidants ».

Considérant que « **Age'ilité** » est un **parcours de prévention pour les personnes âgées de 60 ans et plus**. Ce programme proposé aux Tassilunois afin d'améliorer leur qualité de vie en prévenant précocement le risque de chute et de perte d'autonomie dès les premiers signes de fragilité.

Considérant que le dispositif est présenté lors d'une conférence qui a pour objectif de sensibiliser et d'informer les participants sur le thème de la prévention des chutes chez les personnes âgées.

Considérant que les tassilunois souhaitant participer au dispositif bénéficieront de 10 ateliers collectifs animés par un kinésithérapeute formé au dépistage et à la prévention des chutes. L'atelier sera constitué de 10 participants de plus de 60 ans. Ce parcours de santé a prouvé son efficacité chez les bénéficiaires du programme avec une amélioration de l'équilibre, une meilleure confiance en soi et une réduction des chutes.

Considérant que « **Proche aidant** » est une série d'ateliers dont les objectifs sont de renforcer le soutien des aidants, d'apporter des éléments de connaissance des pathologies, de connaître son corps et se détendre, d'améliorer la gestuelle spécifique de mobilisation des personnes et de travailler sur l'aménagement du logement.

Considérant les projets de conventions soumis par l'association présentés au Conseil d'Administration

Compte-tenu des observations ;

Le Conseil d'Administration :

- 1) **AUTORISE** Madame la Vice-Présidente à signer les conventions de partenariat avec l'association KP AURA pour la mise en œuvre des programmes « Age'ilité » et « Proches Aidants »
- 2) **CHARGE** Madame la Vice-Présidente de l'exécution de la présente délibération

Après en avoir délibéré : **A l'unanimité**

Fait et délibéré en séance le : 5 octobre 2023

Certifie exécutoire par :

- Transmission en préfecture du Rhône le : **11 OCT. 2023**
- Mise en ligne sur le site Internet de la Commune de Tassin la Demi-Lune le : **11 OCT. 2023**

Caroline ACQUAVIVA
Vice-présidente du CCAS



Marc GUICHARD
Secrétaire de séance
Directeur du CCAS

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Lyon, dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux dans les mêmes conditions de délais.

CONVENTION DE PARTENARIAT N°2023-0826

L'Association Kiné Prévention Auvergne Rhône Alpes, 6 rue Gustave Flaubert, 26000 VALENCE

Et, La mairie de Tassin la demi Lune, Place Hippolyte Pérabut, 69160 Tassin-la-Demi-Lune

Objet de la convention : Organisation, promotion, réalisation et évaluation des rendez vous ÂGE'ILITÉ

Gestion : assurée par l'association Kiné Prévention Auvergne Rhône Alpes dans le cadre du programme.

Coordination du projet Christine BIGEARD, Coordinatrice du programme Âge'ilité dans la métropole de Lyon

Modalités : les modalités de cette action

1 – La réunion de coordination

1.1. Durée : 1 heure

1.2. Date – horaire et lieu : **lundi 26 juin 2023**

1.3. Participants :

- Un représentant au moins pour chacun des partenaires de la présente convention.
- Les personnes ressources et représentants des organismes susceptibles d'apporter leur concours à l'action (Club, établissements...).
- Les représentants de la presse locale.

1.4. Objectifs :

- Préparer l'action et répartir les tâches et les moyens entre les partenaires.
- Signer la convention de partenariat.
- Informer la presse régionale et locale.

2 - La conférence

2.1. Durée : 2 heures

2.2 Date – horaire et lieu : **le jeudi 14 septembre 2023 de 10h00 à 11h30 à la salle des familles, espace J. FERRY**

2.3. Participants : retraités, personnes âgées, professionnels de santé et personnels intervenant auprès des personnes âgées du secteur de Lyon.

2.4. Objectifs :

- Sensibiliser et informer les participants sur le thème de la prévention des chutes chez les personnes âgées.
- Constituer 1 programme Âge'ilité.

2.5. Le contenu :

- Quelques chiffres sur les chutes et leurs conséquences.
- Les causes des chutes (personnelles et environnementales).
- Comment aménager les lieux de vie ?
- Comment tester son équilibre ?
- Comment entretenir son équilibre (exercice - activité physique) ?
- Comment se relever quand on a chuté ?
- Qu'est-ce qu'un atelier Âge'ilité ?
- Réponses aux questions.
- Recueil des inscriptions.

2.6. Les supports : Diaporama - jeux de questions/réponses - test d'équilibre simple pour ceux qui peuvent participer, reconstitution d'un parcours Âge'ilité.

2.7. Les moyens matériels :

- Une salle de 60 places assises dotée de rideaux + écran

- Vidéo projecteur
 - N.B. : L'installation de la salle sera assurée par la Mairie.
 - Un diaporama – Un Kit Âge'ilité – Documentation à remettre aux participants : Kiné Prévention Auvergne Rhône Alpes



2.9. La promotion (à répartir entre les partenaires lors de la réunion de coordination) :

- Invitations adressées aux établissements et services du secteur intervenant auprès des personnes âgées.
- Affichage public (magasins fréquentés par les retraités, établissements de personnes âgées, pharmacies, administrations...).
- Information du public par la presse locale :
 - Insertion en pages cantonales des quotidiens régionaux (.....).
 - Insertion dans les périodiques locaux et les journaux municipaux.
- Information des professionnels de santé libéraux du secteur (Médecins, Kinés, Infirmières).
- Information des associations de retraités du secteur (courriers aux Présidents et invitations remises aux adhérents à l'occasion des réunions hebdomadaires).
- Information des partenaires du PAGI .

N.B. : Les fichiers informatiques des supports de promotion (affiches – invitations – modèle de courrier aux professionnels de santé, destinés aux personnes de plus de 60 ans de la commune – article de presse) seront fournis sur demande par Kiné Prévention Auvergne Rhône-Alpes.

3 – L'action :

3.1. Durée : 10 heures (6 ateliers d'1h et 2 ateliers d'1h30 plus 1 atelier nutrition de 1h).

3.2. Participants : 10 personnes âgées de plus de 60 ans

N.B. : Une copie de la fiche de suivi de (des) l'atelier(s) (feuille de présence, scores d'évaluation) sera transmise aux partenaires, à l'issue de l'action.

3.3. Objectifs :

- Diminuer, chez les participants aux ateliers, la fréquence, la gravité et les conséquences médico- sociales et psychologiques des chutes.
- Dépister des facteurs de risque de chutes chez les participants aux ateliers.

3.4. Contenu des séances : Echauffements progressifs – coordination – exercices de stimulation des différentes entrées de l'équilibration (vestibulaire, oculaire, podale) – automatisation du relever à partir du sol – réponses aux questions sur l'environnement au domicile (équipements de sécurité, aménagement ...).

3.5. Matériel :

- Une salle de 60 m2 adaptée aux activités physiques et chauffée si nécessaire + 12 chaises.
- Un kit Âge'ilité et documentation à remettre aux participants.

3.6. Dates :

- Atelier N° 1 : Mardi 26/09/2023
- Atelier N° 2 : Mardi 03/10/2023
- Atelier N° 3 : Mardi 10/10/2023
- Atelier N° 4 : Mardi 17/10/2023
- Atelier N° 5 : Mardi 07/11/2023
- Atelier N° 6 : Mardi 14/11/2023
- Atelier N° 7 : Mardi 21/11/2023
- Atelier N° 8 : Mardi 28/12/2023
- Atelier N° 9 : Mardi 05/12/2023

3.7. Horaires : les séances auront lieu de 14h à 15h /15h30 selon les ateliers

3.8. Lieu : **salle Pagnol, espace LECLERC**

3.9. Intervenante : Marie CHARLES DUFANT (☎ 06 65 48 87 41), Kinésithérapeute et conférencière KPAURA

3.10 Intervenante : diététicienne nutritionniste pour un atelier

3.11. Evaluation et actions complémentaires :

- Une évaluation qualitative, au moyen du questionnaire validé par le Comité de Pilotage
- Une évaluation quantitative sera réalisée à la 1ère et la dernière séance

Accusé de réception en préfecture
069-266910157-20231011-D2023-33-DE
Date de réception préfecture : 11/10/2023

4. La restitution :

1. Durée : 1 heure.
2. Participants :
 - Un représentant au moins pour chacun des partenaires du projet.
 - Les personnes ressources
 - Les représentants de la presse locale.
3. Objectifs :
 - Retour sur l'action auprès des partenaires. Synthèse et restitution.
 - Pistes d'Améliorations.
 - Mise en perspective, poursuite des actions, accompagnement des partenaires.



5- Financement, aides matériels et assurances

- Cette action est financée par la Conférence des Financeurs de la Métropole de Lyon
- Les salles seront mises à disposition gratuitement, chauffées, installées et nettoyées par la mairie.
- Pour ces actions, l'assurance RCP de KPAuRA couvrirait les éventuels dommages liés à l'organisation, l'assurance RCP de l'intervenant(e) couvrirait les éventuels dommages liés à l'animation . Les éventuels dommages liés aux bâtiments et équipements mis a disposition par la mairie seraient couverts par son assurance patrimoine dans le cadre du partenariat.

Fait en 3 exemplaires à Lyon, le 26 août 2023

Pour la mairie de Tassin la demi lune (NOM – Prénom et Qualité du signataire)

Date et signature

Pour Kiné Prévention Auvergne Rhône Alpes,
Christine BIGEARD, coordinatrice Âge'ilité



Accusé de réception en préfecture
069-266910157-20231011-D2023-33-DE
Date de réception préfecture : 11/10/2023

KP AURA
6 rue Gustave Flaubert, 26000 VALENCE
N°SIRET : 837 710 649 00018
<http://formationprevention.fr>
Coordinatrice :
Christine BIGEARD : 06 61 90 26 62
c.bigard.kpaura@formationprevention.fr



CONVENTION DE PARTENARIAT N°2023-0916

L'Association Kiné Prévention Auvergne Rhône Alpes, 6 rue Gustave Flaubert, 26000 VALENCE

Et, La Maison des Familles, 13 av Général Leclerc, 69160 Tassin-la-Demi-Lune

Objet de la convention : Organisation, promotion, réalisation et évaluation du programme PROCHES AIDANTS

Gestion : assurée par l'association Kiné Prévention Auvergne Rhône Alpes dans le cadre du programme.

Coordination du projet : Christine BIGEARD, Coordinatrice en Santé Publique dans le département.

Modalités : les modalités de cette action,

1 – La réunion de coordination

- 1.1. Durée : 2 heures
- 1.2. Date – horaire et lieu : lundi 26 juin 2023 à la maison des familles
- 1.3. Participants :
 - Un représentant au moins pour chacun des partenaires de la présente convention.
 - Les personnes ressources et représentants des organismes susceptibles d'apporter leur concours à l'action (Club, établissements...).
- 1.4. Objectifs :
 - Préparer l'action et répartir les tâches et les moyens entre les partenaires.
 - Signer la convention de partenariat.
 - Informer la presse.

2 - La conférence

- 2.1. Durée : 2 heures
- 2.2. Participants : retraités, personnes âgées, personnes en situation d'aidant, professionnels de santé et personnels intervenant auprès des personnes âgées du secteur
- 2.3. Objectifs :
 - Sensibiliser et informer les participants sur les risques de fragilité et d'épuisement des aidants
 - Constituer l'atelier Proches Aidants
- 2.4. Le contenu :
 - Quelques chiffres sur les aidants et leurs contraintes.
 - Les causes des chutes (personnelles et environnementales).
 - Comment aménager les lieux de vie ?
 - Comment tester son équilibre ?
 - Comment se relever quand on a chuté ?
 - Comment prendre du temps pour soi et rester en forme ?
 - Partage des mobilisations contraignantes de personnes, contraintes et prévention
 - Comment utiliser les aides techniques
 - Réponses aux questions.
 - Recueil des inscriptions.
- 2.5. Les supports : Diaporama - jeux de questions/réponses - test d'équilibre simple pour ceux qui peuvent participer, reconstitution d'un parcours Âge'ilité.
- 2.6. Les moyens matériels :
 - Une salle de 40 places assises + écran

Accusé de réception en préfecture
069-266910157-20231011-D2023-33-DE
Date de réception préfecture : 11/10/2023

- Vidéo projecteur
- N.B. : L'installation de la salle sera assurée par le partenaire.
- Un diaporama – Un Kit Proches Aidants – Documentation à remettre aux participants



Kiné Prévention Auvergne Rhône Alpes

2.7. Date - horaire : **le vendredi 6 octobre 2023 à 11h**

2.8. Lieu : à la Maison des Familles de Tassin la Demi-Lune, Jardins de l'Hôtel de ville, 13 av Leclerc à Tassin

2.9. Intervenant : **Emmanuel GONNARD, kinésithérapeute . (☎ 06 66 13 67 88)**,
Kinésithérapeute et conférencier Âge'ilité et Proches Aidants

N.B. : Un représentant de chaque partenaire sera présent à la conférence et aidera le conférencier pendant la séance d'inscription.

- 2.10. La promotion (à répartir entre les partenaires lors de la réunion de préparation) :
- Invitations adressées aux établissements et services du secteur intervenant auprès des personnes âgées.
 - Affichage public (magasins fréquentés par les retraités, établissements de personnes âgées, pharmacies, administrations...).
 - Information du public par la presse locale :
 - Insertion en pages cantonales des quotidiens.
 - Insertion dans les périodiques locaux et les journaux municipaux.
 - Information des professionnels de santé libéraux du secteur (Médecins, Kinés, Infirmières).
 - Information des associations de retraités du secteur (courriers aux Présidents et invitations remises aux adhérents à l'occasion des réunions hebdomadaires).
 - Information des structures partenaires et ressources : CAP, CCAS, Plateforme de répit, SOLIHA Drôme, ADHAP Services, France AVC, ADMR, EOVI, Association France Parkinson, Association France Alzheimer, Filière Gériatrique, LADAPT, filière AVC Territoire Sud, métropole aidante, OVPAR ...

N.B. : Les fichiers informatiques des supports de promotion (affiches – invitations – modèle de courrier aux professionnels de santé, destinés aux personnes de plus de 60 ans en situation de proches aidants de la commune – article de presse) seront fournis sur demande par KPAURA.

3 – L'atelier :

3.1. Durée : 6 heures (4 séances d'1h30).

3.2. Participants : 10 personnes âgées de plus de 60 ans

N.B. : Une copie de la fiche de suivi de (des) l'atelier(s) (feuille de présence, scores d'évaluation) sera transmise aux partenaires, à l'issue de l'action.

3.3. Objectifs :

- Renforcer le soutien des aidants,
- Apporter des éléments de connaissance des pathologies
- Connaître son corps et se détendre
- Améliorer la gestuelle spécifique de mobilisation des personnes
- Mieux connaître les principes d'équilibre et limiter les risques de chute
- Aménagement du logement

3.4. Contenu des séances :

- Bien être, détente
- Activité physique, amélioration et maintien des capacités physiques au domicile
- Accompagnement à la marche et au risque de chutes - comportement au sol et relevés du sol
- Gestuelles spécifiques de mobilisation des personnes : relevé au fauteuil, transfert lit fauteuil, adaptation du domicile et appropriation des aides techniques
- Intervention d'une ergothérapeute : aménagement des lieux,

3.5. Matériel :

- Une salle de 60 m2 adaptée aux activités physiques et chauffée si nécessaire + 12 chaises.
- Un kit Proches Aidants et documentation à remettre aux participants.

3.6. Dates :

- **Atelier N° 1 : mercredi 11 octobre 2023**
- **Atelier N° 2 : mercredi 18 octobre 2023**
- **Atelier N° 3 : mercredi 08 novembre 2023**

Accusé de réception en préfecture
069-266910157-20231011-D2023-33-DE
Date de réception préfecture : 11/10/2023

- Atelier N° 4 : mercredi 15 novembre 2023



3.7. Horaires : les séances auront lieu de 14h30 à 16h

3.8. Lieu : à la Maison des Familles

3.9. Intervenant : Emmanuel GONNARD, kinésithérapeute (☎ 06 66 13 67 88), Kinésithérapeute et conférencier KPAURA pour 3 séances

3.10 Intervenant : une ergothérapeute du CRIAS pour l'atelier « Aménagement du domicile »

3.11. Evaluation et actions complémentaires :

- Une évaluation qualitative, au moyen du questionnaire validé par le Comité de Pilotage
- Une évaluation quantitative sera réalisée à la 1ère et la 4ème séance

4. La restitution :

1. Durée : 1 heure.

2. Participants :

- Un représentant au moins pour chacun des partenaires du projet.
- Les personnes ressources
- Les représentants de la presse locale.

3. Objectifs :

- Retour sur l'action auprès des partenaires. Synthèse et restitution.
- Pistes d'Améliorations.
- Mise en perspective, poursuite des actions, accompagnement des partenaires.

5- Financement, aides matériels et assurances

- Cette action est financée par la Conférence des Financeurs de la Métropole de Lyon
- Les salles seront mises à disposition gratuitement, chauffées, installées et nettoyées
- Pour ces actions, l'assurance RCP de KPAURA couvrirait les éventuels dommages liés à l'organisation, l'assurance RCP de l'intervenant(e) couvrirait les éventuels dommages liés à l'animation et les éventuels dommages liés aux bâtiments et équipements mis à disposition par le lieu de répit seraient couverts par son assurance patrimoine.
- Rémunération des intervenants :
 - Mr Emmanuel GONNARD, kinésithérapeute : Une facturation des heures réalisées (préparation et interventions) sera faite à l'attention de KPAURA.
 - L'ergothérapeute : Une facturation des heures réalisées (préparation et interventions) sera faite à l'attention de KPAURA.

Fait en 3 exemplaires à Valence, le mercredi 16 septembre 2023

Pour l'association, en qualité de

Pour KPAURA, Christine BIGEARD,
coordinatrice en santé publique

Date et signature



Accusé de réception en préfecture
069-266910157-20231011-D2023-33-DE
Date de réception préfecture : 11/10/2023